



Comme vous le savez, la pandémie de COVID-19 bouleverse toute la société et la Fondation hospitalière n’y fait pas exception. Nous sommes donc dans l’obligation de réorganiser nos activités, notamment de prolonger la vente de billets du Tirage-voyage + 2020 et de reporter les 2 premiers tirages au mois d’août.

Détails et règlements (MODIFIÉS)

À gagner :

Grand prix – 10 000 \$ en argent

13 crédits-voyages

8 cartes-cadeaux

3 lots de 1 000 \$

Total en prix = 48 000 \$

750 billets en circulation - 25 prix à gagner

Achetez votre billet au coût de 175 \$ d’ici le 14 août 2020.

NOUVEAU Détail des tirages :

~~Tirage du 25 juin 2020 – Des vacances payées!~~

Prix : 3 crédits-voyages de 3 000 \$

~~Tirage du 23 juillet 2020 – Weekends de rêve pour 4 personnes~~

Prix : 3 crédits-voyages de 2 000 \$

Tirage du 20 août 2020 – La Rentrée gratuite!

Prix : 3 lots de 1 000 \$ CASH

3 cartes-cadeaux de 500 \$

Tirage du 24 septembre 2020 – On part à chasse... ou ailleurs!

Prix : 3 crédits-voyages de 2 000 \$

5 cartes-cadeaux de 500 \$ IGA

Tirage du 22 octobre 2020 – GRAND PRIX

Prix : 3 crédits-voyages 2 000 \$

1 voyage sud pour 2 personnes d’une valeur de 4 000 \$

10 000 \$ CASH

**TIRAGES DE JUIN ET
JUILLET DÉPLACÉS AU
20 AOÛT 2020**

Tous les tirages auront lieu à 11 h 45, aux dates indiquées ci-dessus, à la cafétéria du Centre hospitalier de Rouyn-Noranda, situé au 4, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2. **Les mesures de distanciation sociale seront respectées en tout temps.**

Les modalités et les règlements du tirage sont disponibles sur le site Web de la Fondation au www.fondationhospitalierem.com.

Tous les prix doivent être réclamés au bureau de la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda, situé au 4, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2.

La Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda communiquera avec les gagnant(e)s dans les 48 heures suivant la date des tirages. Chaque gagnant disposera de 10 jours, suivant la date du tirage de son billet, pour réclamer son prix. Le gagnant qui a remporté un crédit-voyage devra communiquer avec Voyages Globalia de Rouyn-Noranda (72, avenue Principale, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P2 – 819 764-5999) pour prendre les arrangements nécessaires concernant son crédit-voyage.

Les crédits-voyages sont applicables sur une destination au choix de la personne gagnante. Cependant, la personne gagnante ne peut échanger son crédit-voyage pour des billets d'avion seulement, à moins que le coût des billets d'avion pour la destination de son choix soit égal ou supérieur au crédit-voyage gagné. Si le coût du voyage choisi par la personne gagnante est supérieur au crédit-voyage gagné, les frais supplémentaires encourus seront la responsabilité de la personne gagnante; si le coût est inférieur au crédit-voyage gagné, la différence ne sera pas remboursée ni créditée.

Le crédit-voyage peut aussi être transféré à une autre personne au choix de la personne gagnante. Cependant, ce changement devra être attesté par une lettre de la Fondation hospitalière à l'agence de voyages (Voyages Globalia de Rouyn-Noranda) avant que celle-ci ne s'engage dans des procédures de réservations.

Les cartes-cadeaux ne sont pas monnayables.

Les prix non réclamés dans les délais prescrits deviendront la propriété de la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda.

Les billets de la loterie TIRAGE VOYAGE + ne sont pas remboursables.

Les 750 billets émis sont numérotés de 001 à 750 inclusivement. Aucune restriction n'est imposée sur le nombre de billets par personne, chaque billet permettant de gagner une seule fois.

Pour participer à la loterie TIRAGE VOYAGE +, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec. L'achat d'un billet au nom d'une personne mineure est interdit. Les employés permanents de la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda ne sont pas admissibles à la loterie.

La vente des billets débutera le 14 février 2020 à 12 h et se terminera le 14 août 2020 à 16 h.

MODE DE PARTICIPATION

Chaque participant à la loterie TIRAGE VOYAGE + de la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda doit compléter un coupon de participation et choisir une option de paiement selon les choix proposés. Le participant est la personne dont le nom apparaît sur le coupon de participation du billet de la loterie TIRAGE VOYAGE +. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix.

Le coût du billet de la loterie TIRAGE VOYAGE + est de 175 \$.

Chaque billet acheté ne donne droit qu'à un seul prix.

La vente des billets débutera le 14 février 2020 dès 12 h au bureau de la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda (4, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2, sur le site Web de la Fondation (www.fondationhospitalierem.com) et auprès de certains vendeurs.

Les billets peuvent être payés selon les modalités suivantes : chèque, carte de crédit, argent comptant ou déductions à la source.

- a. Chèque ou carte de crédit : un seul versement de 175 \$ ou **5 versements de 35 \$ du 15 août au 15 décembre 2020**
- b. Déductions à la source : 17,50 \$ aux deux semaines, **du 27 août 2020 au 31 décembre 2020.**

Un chèque sans provision ou un prélèvement refusé par l'institution bancaire entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée et est assujéti à des frais de 35 \$, et ce, dans les 15 jours de la date à laquelle la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda recevra l'avis de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son admissibilité à tous les tirages. En ce qui a trait aux déductions à la source, lors du départ d'un employé, le solde du montant dû sera prélevé sur son dernier chèque de paie.

L'acheteur doit acquitter la totalité du coût du billet de la loterie TIRAGE VOYAGE + au plus tard le 31 décembre 2020, et ce, peu importe la situation qui pourrait survenir (congé sans solde, retraite, maladie, départ, etc.).

CONDITIONS GÉNÉRALES

Selon les politiques de l'Agence du Revenu du Canada, la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda ne remettra pas de reçu fiscal pour l'achat de billets de la loterie TIRAGE VOYAGE +.

Tous les crédits-voyages sont payés directement à Voyages Globallia de Rouyn-Noranda par la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda.

La responsabilité de la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda et des organisateurs de ces tirages se limite à la valeur en dollars canadiens mentionnée sur le billet de la loterie TIRAGE VOYAGE + pour chaque crédit-voyage. Tous les autres frais encourus seront la responsabilité de la personne gagnante.

La responsabilité de l'agence de voyages, en l'occurrence Voyages Globallia de Rouyn-Noranda, est de s'assurer que chaque personne gagnante obtient satisfaction pour le crédit gagné.

Les personnes gagnantes acceptent que leur nom et leur photo soient publiés sur le site Web de la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda et sur les réseaux sociaux.

Les profits de la loterie TIRAGE VOYAGE + 2020 serviront au financement des priorités déterminées par le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, installations de Rouyn-Noranda.

Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, la Fondation ne peut pas émettre de reçu aux fins de l'impôt pour la vente de billets de tirage.

Toute plainte concernant la loterie TIRAGE VOYAGE + devra être adressée à :

Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda inc.
4, 9^e Rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2
Téléphone : 819 797-1226

RACJ LIC. : 430457-1